

TERMES DE REFERENCE

ASSISTANTS TECHNIQUES EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX

1 CONTEXTE

Avec l'appui de la Banque Mondiale, le Gouvernement malagasy met actuellement en œuvre la troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance (PIC3) intitulée « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive ». L'objectif de développement dudit Projet est d'accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles de Madagascar à travers les secteurs Agrobusiness, Tourisme et Digital.

Dans ce cadre, en sus aux Région DIANA, Atsimo Andrefana, Anosy (Sud) et à l'île de Sainte Marie, le Projet couvre également les nouvelles zones ci-après : Régions Analanjirofo, Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana et, d'autre part, la région d'Analamanga (uniquement pour le secteur « Digital »)

L'approche intégrée du Projet l'amène à intervenir sur plusieurs axes complémentaires selon les Composantes ci-après :

- Composante 1 : Attirer, retenir les investissements privés et améliorer l'environnement des affaires au niveau national.
- Composante 2 : Lever les contraintes aux investissements privés et améliorer la compétitivité économique.
- Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'entrepreneuriat dans les secteurs cibles.
- Composante 4 : Gestion du Projet, y compris la Gestion des risques environnementaux et sociaux.
- Composante 5 : Mécanisme de Réponse Immédiate.

Conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, ce Projet est classé dans la catégorie « niveau de risque substantiel »

L'Unité d'exécution du Projet est le premier responsable de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi de l'application des mesures environnementales et sociales qui tient compte des dispositions juridiques nationales ainsi que des Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale. Elle dispose en son sein d'une Unité « Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (GRES) » constituée par une équipe basée au niveau central qui pilote et supervise les aspects environnementaux et sociaux du Projet et par des Assistants techniques (AT) basés dans les Régions. L'extension des Régions d'intervention du PIC a donc fait ressortir la nécessité de renforcer l'équipe actuelle.

C'est à ce titre que le Projet souhaite recruter quatre AT/GRES pour appuyer les activités de ladite Unité :

- Un AT basé à Mananjary (Région Vatovavy)
- Un AT basé à Toamasina (Régions Atsinanana et Analanjirofo)

- Un AT basé à Manakara (Régions Fitovinany et Atsimo Atsinanana)
- Un AT basé à Toliara (Régions Anosy et Atsimo Andrefana)

Toute l'équipe est placée sous la supervision du Coordonnateur national et est sous la coordination opérationnelle du spécialiste sénior en Gestion des Risques environnementaux et sociaux basé au siège.

2 OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectifs

Sous la coordination opérationnelle du Spécialiste senior basé au niveau central, les AT auront pour principal objectif d'assurer le respect des dispositions juridiques environnementales et sociales nationales applicables ainsi que les exigences des NES pertinentes pour le Projet.

Pour ce faire, ils seront chargés de (i) appuyer la préparation d'études environnementales et sociales, (ii) évaluer la qualité de documents de GRES soumis au Projet, et (iii) d'appuyer la mise en œuvre des instruments cadres du Projet consultables au site www.pic.mg :

- Plan d'engagement environnemental et social (PEES)
- Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)
- Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)
- Cadre de réinstallation (CR)
- Plan de gestion intégrée des pestes et des pesticides (PGIPP)
- Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO)
- Plan d'actions sur les « Violences basées sur le Genre (VBG) » (en collaboration avec l'AT/VBG central)

2.2 Missions

Selon les activités techniques dont il seront amenés à réaliser, les AT seront appelés à réaliser les activités (non exhaustives) ci-après :

- Préparation de Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et, en tant que de besoin, de Plans de réinstallation (PR) et autres ;
- Mise en œuvre des PGES et autres Plans ;
- Montage d'un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles, les coûts associés et autres ;
- Mise en œuvre du PMPP (consultations publiques afin de connaître leurs opinions, leurs préoccupations ainsi que leurs suggestions à l'endroit d'un projet considéré, dialogue avec des parties prenantes, autres ;
- Toutes autres activités que la Coordination nationale du Projet lui confie.

3 ACTIVITES ET RESPONSABILITES

3.1 Dispositifs généraux

De manière non exhaustive, les AT devront, pour chaque activité dont ils auront la responsabilité des aspects de GRES :

- Maîtriser les procédures environnementales nationales
- Avoir une bonne connaissance des principes et des dispositions environnementales et sociales liés au Projet dont les instruments cadres ci-dessus, les guides de bonnes pratiques environnementales et sociales, etc. ;

- Assurer la revue, l'analyse de cohérence et de suffisance des documents de GRES des sous-projets envisagés avec lesdits instruments cadres et les directives sur l'Hygiène, l'Environnement et la Sécurité (HSE) générales et spécifiques applicables ;
- Tenir un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités menées et apprécier la performance de la gestion environnementale et sociale ;
- Effectuer le suivi environnemental et social des activités réalisées et procéder aux ajustements nécessaires en tant que de besoin ;
- Assurer l'insertion dans tous les contrats de travaux financés par le Projet des clauses environnementales et sociales cohérentes avec les instruments cadres approuvés par la Banque et veiller au respect de ces clauses par les contractants ;
- Assurer le suivi environnemental et social des activités menées ;
- Participer au renforcement des capacités des acteurs locaux sur les questions de GRES ;
- Etablir des rapports périodiques ou spécifiques sur la gestion environnementale et sociale ;
- Assurer l'archivage des documents de GRES et la gestion des informations.

3.2 Dispositifs spécifiques

Chaque AT pourra aussi être chargé de suivre certains aspects sociaux spécifiques liés au Projet, à savoir :

- Suivi et consolidation et rapportage périodique sur les aspects liés au genre, les violences basées sur le genre (ou VBG) / abus et exploitation sexuelle (ou AES) ;
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du Mécanisme de gestion de plaintes (MGP) du Projet dans sa zone d'activité.

Dans l'accomplissement de sa mission, chaque AT devra considérer et se référer aux documents suivants :

- Les textes nationaux sur l'environnement et le social ;
- Les Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale (notamment les NES1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 et 10) – voir <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/environmental-and-social-framework/brief/environmental-and-social-standards> ;
- Les directives HSE générales et spécifiques du Groupe de la Banque Mondiale ;
- Les Conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par Madagascar ;
- Les PGES et autres Plans préparés dans le cadre du Projet.
- Les documents de bonnes pratiques nationales et internationales sur les normes et les mesures de réduction des impacts et des risques internationaux.
- Tous autres documents pertinents, notamment au niveau national.

4 LIVRABLES

Chaque AT remettra au Projet les livrables ci-après :

- des rapports mensuels sur l'avancement des activités,
- les rapports d'études, ou les documents de GRES requis qui sont conformes aux dispositions juridiques nationales et aux NES pertinentes de la Banque Mondiale pour chaque sous-projet,

5 DUREE

Les AT seront recrutés à plein temps pour une durée de trois ans avec une période probatoire de trois mois accompagnée par une évaluation des performances.

Nonobstant leurs lieux d'affectation, selon les besoins, chaque AT pourra être appelé à effectuer des déplacements dans d'autres zones d'intervention du PIC. En tant que de besoin, la Coordination nationale du Projet peut l'affecter à une autre zone d'action du PIC.

6 PROFIL

Les candidatures féminines sont encouragées.

Qualifications requises :

- Bacc + 4 au minimum en sciences de l'environnement ou équivalent ;
- Expériences en Etude d'impact environnemental & social et en gestion des risques environnementaux et sociaux (au minimum 3 ans d'expérience dans un poste similaire) ;
- Bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Bonnes capacités en bureautique ;
- Permis A ;
- Bonne maîtrise du Français.

Personnalité :

- Sens de la rigueur et de l'organisation ;
- Honnête et intègre ;
- Bonnes aptitudes de travail en équipe ;
- Bonne capacité d'écoute et de communication

Atouts :

- Expériences dans des projets financés par la Banque Mondiale
- Expériences en Réinstallation de personnes
- Connaissance des zones d'intervention
- Connaissance de l'Anglais.